

ARRETE REGLEMENTAIRE N°AR2026-90
Portant réglementation de la circulation
le mercredi 12 août 2026 route de la mer
pour la tenue d'une soirée blanche
organisée par M Olivier VALOGNES, directeur du Grain de Sable

Le Maire de la commune de Saint-Germain-sur-Ay,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, Le Code de la Voirie Routière,

CONSIDERANT QU' une soirée blanche avec musique live et animations va être organisée le 12 août 2026 devant l'établissement Le Grain de Sable au 37 route de la mer par le directeur M. Olivier VALOGNES, et qu'il convient de réglementer la circulation,

ARRETE

Article 1^{er} : dans le cadre de l'organisation d'une soirée blanche avec musique live et animations organisée par M. Olivier VALOGNES, directeur du Grain de Sable de Saint-Germain-sur-Ay qui va avoir lieu le mercredi 12 août 2026 devant cet établissement, la circulation et le stationnement seront interdits à partir de 17 h et jusqu'au lendemain 1 h 30 sur la portion de la route de la mer située devant le restaurant jusqu'à la rue du Renard. Une signalisation « route barrée » et « stationnement interdit » sera mise en place par l'organisateur ainsi qu'un véhicule stationné en travers de la rue en protection de chaque côté ;

Article 2 : La musique est autorisée jusqu'à 1 h le 12 août 2026. Une copie de l'arrêté sera déposée dans les boîtes aux lettres des maisons environnantes au moins 3 jours avant l'événement par M. Olivier VALOGNES ;

Article 3 : Une ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- M. Olivier VALOGNES, directeur du Grain de Sable ;
- M. Le Commandant de la Communauté de brigades de Gendarmerie de Lessay.

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 7 août 2026,
Le Maire
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- 7 AOUT 2026

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché le
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.